



## ARRÊTÉ N° 2022/774P

**Arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Larissa GUILLEMET, conseillère municipale déléguée aux relations internationales, au jumelage, à la coopération décentralisée et aux subventions**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération n° 3 du 3 juillet 2022 portant fixation du nombre d'adjoints au maire de la commune de Poissy,

Vu la délibération n° 4 du 3 juillet 2022 portant élection des adjoints au maire de la commune de Poissy,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

Considérant qu'il a lieu d'accorder une délégation de fonctions et de signature à Madame Larissa GUILLEMET, conseillère municipale déléguée dans les domaines des relations internationales, du jumelage, de la coopération décentralisée et des subventions,

### ARRÊTÉ :

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il est donné délégation de fonction et de signature pour tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, à Madame Larissa GUILLEMET, conseillère municipale déléguée, dans les domaines suivants :

- tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, relatifs aux politiques publiques menées par la commune concernant les relations internationales, la coopération décentralisée et le développement des actions y afférentes,
- tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, à l'exception des engagements financiers, relatifs aux politiques publiques menées par la commune concernant le jumelage et liés à la coordination du comité de jumelage,
- l'organisation des manifestations liées aux relations internationales, à la coopération décentralisée et au jumelage,
- tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels, actes contractuels et pièces administratives, relatifs aux politiques publiques menées par la commune concernant les recherches de financement liés aux projets municipaux.

#### **Article 2 :**

Pour l'exercice de cette délégation, Madame Larissa GUILLEMET, conseillère municipale déléguée, respectera le formalisme suivant en matière de délégation de signature :

Pour le Maire et par délégation  
Larissa GUILLEMET

Conseillère municipale  
déléguée aux relations internationales, au jumelage,  
à la coopération décentralisée et aux subventions

Usé de réception en préfecture  
078-217804988-20220704-2022-774P-AR  
Date de télétransmission : 05/07/2022  
Date de réception préfecture : 05/07/2022

**Article 3 :**

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 4 :**

La présente délégation prendra effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification à Larissa GUILLEMET et de sa publication.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, Madame la Trésorière Principale de Poissy et notifié à l'intéressée.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Poissy, le 4 juillet 2022



**Le Maire,  
Conseillère régionale d'Île de France**

**Sandrine BERNO DOS SANTOS**

Notifié le  
Signature